



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aliments pour animaux

Question écrite n° 1353

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la filière de déshydratation de luzerne. Avec l'interdiction des farines animales dans l'alimentation du bétail, la filière de déshydratation de luzerne représente une source alternative importante de protéines végétales. Cependant, la pression fiscale, tant à travers l'extension de la TGAP énergie qui alourdit la fiscalité des entreprises que l'assujettissement des coopératives de déshydratation de fourrages à la taxe foncière, amoindrit considérablement la compétitivité des coopératives de ce secteur. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été appelée sur la situation de la filière de déshydratation de la luzerne. S'agissant des questions fiscales, il a pris bonne note du souci de la filière par rapport au projet d'extension de la taxe générale sur les activités polluantes et pour ce qui concerne l'assujettissement à la taxe foncière des coopératives de déshydratation. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a été informé sans délai. Dans le cadre de la revue à mi-parcours, le ministre a personnellement rappelé l'attachement de la France à une politique agricole commune forte qui respecte le calendrier arrêté à Berlin. Par ailleurs, le ministre mesure pleinement l'enjeu qui s'attache à la filière de déshydratation, tant pour ce qui concerne l'approvisionnement de la France en protéines végétales que pour la contribution du secteur au développement économique et au maintien de l'emploi en zone rurale. Il sera fait en sorte que la place de cette filière soit sauvegardée au sein de la politique agricole commune.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1353

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 octobre 2002

Question publiée le : 5 août 2002, page 2775

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 3998